



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 14 juin 2021

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Délibération 1 : **Communication du rapport d'observations définitives de la CRC**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Nous, élus de Saint Herblain commun, nous nous réjouissons du rendu de ce rapport *d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes et saluons ce travail.*

Je me permets de rappeler, pour les citoyens qui nous écoutent, que les chambres régionales des comptes (CRC) sont des juridictions financières, chargées de vérifier et de contrôler les comptes des collectivités. Elles ont été mises en place lors de la décentralisation en 1982.

A l'occasion de ce contrôle, la chambre régionale des Comptes met en lumière les risques des engagements hors bilan (EHB) pris par Nantes Métropole pour des opérations d'emprunts garantis liés aux prêts accordés aux bailleurs sociaux, pour des engagements afférents aux délégations de service publics (DSP), de prêts et avances, des prises de participation dans le capital de sociétés comme des SEM, SPL, des subventions pluriannuelles, de contrats de partenariat, de sociétés d'économie mixte et leurs filiales.

La Chambre régionale des comptes relève ainsi que :

- la subvention pluriannuelle relative à l'école supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (ESBANSN) pour un montant de plus de 4 M€ n'a pas été référencée (4,1 M€). La chambre suggère à la métropole de procéder à une revue complète des subventions pour lesquelles elle a pris un engagement formalisé, et de la retranscrire dans les annexes du compte administratif.
- Nantes - Métropole participe par ailleurs au fonds d'amorçage « GO Capital », pour lequel elle s'est engagée à hauteur de 2 M€. La chambre précise qu'il conviendrait de faire apparaître la totalité de cette somme en annexe du compte administratif : seuls les montants versés y sont actuellement mentionnés.





Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Mon propos ici n'est pas de dire qu'il faut éviter l'utilisation de ces instruments.

La Chambre régionale des Comptes souligne d'ailleurs que le dispositif de contrôle de gestion mis en place par Nantes Métropole pour certaines opérations apparaît satisfaisant sous réserve de son application effective, car susceptible de prémunir raisonnablement Nantes Métropole de la survenance des risques liés à chaque engagement hors bilan.

Monsieur le Maire, comme Nantes Métropole, la Ville de Saint-Herblain recourt aussi à certains de ces instruments.

Le 12 avril dernier, le conseil municipal a accordé la garantie communale à hauteur de 535 000 € à Harmonie Habitat pour le prêt que la société doit contracter auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour un montant de 1 070 000 d'euros (*un million soixante-dix mille euros*).

Au moment où nous nous apprêtons à délibérer sur le compte administratif 2020, pouvez-vous rassurer le conseil municipal, sur le fait qu'un dispositif de contrôle de gestion efficace et d'application effective existe également à Saint Herblain pour prémunir la ville du risque des engagements hors bilan (EHB) ?

Quels enseignements la ville de Saint-Herblain a tiré ou entend tirer de ce rapport et des recommandations de la Chambre régionale des Comptes ?

Je vous remercie

